

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 30 mars 2026

Date de convocation : 24 mars 2026

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BOURLON Yoann, GOBIN Jennifer, SINNER Rémy, BOUREL Brigitte, HELLA Gérard, WOLTER Denis, BOHREN Violette, LECLERC Christelle, GILLOT Laetitia LESEURE Angélique, VAUFREY James, VINCENT Cindy, BEAUGEOIS Anthony, KUBANY Romain.

M. KUBANY Romain a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 22 mars 2026, lu par Gérard HELLA, est adopté à l'unanimité.

Création des commissions et délégation aux instances et commissions communales

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET D'OUVERTURE DES PLIS

La CAO est composée du Maire, de 3 membres titulaires et d'autant de suppléants

La liste de candidats suivante a été déposée :

MM BOURLON Yoann, VINCENT Cindy, LECLERC Christelle, SINNER Rémy, GOBIN Jennifer et HELLA Gérard

Ont été élus titulaires : BOURLON Yoann, VINCENT Cindy et LECLERC Christelle.

Ont été élus suppléants : SINNER Rémy, GOBIN Jennifer et HELLA Gérard

COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Il est proposé de fixer le nombre de représentants du Conseil Municipal au C.C.A.S. à 7 sous la Présidence du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le nombre de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S à 7 plus le Maire et élit à l'unanimité les personnes suivantes :

GOBIN Jennifer, SINNER Rémy, BOUREL Brigitte, BOHREN Violette, GILLOT Laëtitia, BEAUGEOIS Anthony et LESEURE Angélique.

Le CCAS sera donc composé des 7 membres élus par le Conseil Municipal et de 7 membres nommés par le Maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS-POMPIERS

Il sera composé de 3 représentants titulaires élus par le Conseil Municipal parmi ses membres n'étant pas sapeurs-pompiers, y compris le Maire, et de 3 représentants titulaires (avec leurs suppléants) élus par les membres du corps des sapeurs-pompiers

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal procède au vote pour désigner ses 3 représentants.

Ont été élus : SINNER Romain, SINNER Rémy, HELLA Gérard.

CORRESPONDANT DEFENSE

Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département. Sa mission première consiste à informer et sensibiliser les administrés aux questions de défense.

Un membre désigné par le Conseil Municipal : HELLA Gérard

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE LA MARNE (SIEM)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Un membre titulaire : BOURLON Yoann

Un membre suppléant : VAUFREY James

SYNDICAT MIXTE DE LA MARNE MOYENNE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'élection de deux conseillers municipaux délégués.

Ont été élus : KUBANY Romain et WOLTER Denis

SYNDICAT MIXTE DE DEMOUSTICATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant.

Ont été élus :

Titulaire : HELLA Gérard

Suppléant : WOLTER Denis

CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Il est chargé de la diffusion des informations relatives à la sécurité routière et la sensibilisation des administrés de la commune.

WOLTER Denis a été désigné

COMMISSION BUDGET ET LOCATIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints ainsi que BOHREN Violette, LECLERC Christelle, LESEURE Angélique et VINCENT Cindy

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints ainsi que HELLA Gérard, LESEURE Angélique, LECLERC Christelle et BARRE Flora.

COMMISSION VOIRIE ELECTRICITE

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints, HELLA Gérard, VAUFREY James et KUBANY Romain.

COMMISSION CIMETIERE

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints ainsi que BOHREN Violette, HELLA Gérard, WOLTER Denis et VINCENT Cindy.

COMMISSION SPORTS, LOISIRS, RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints ainsi que GILLOT Laëtitia, LESEURE Angélique et BEAUGEOIS Anthony.

COMMISSION CADRE DE VIE

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints ainsi que GILLOT Laëtitia, LESEURE Angélique et BARRE Flora.

COMMISSION URBANISME

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints ainsi que VINCENT Cindy et KUBANY Romain.

RESPONSABLE DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

BOUREL Brigitte, GOBIN Jennifer, HELLA Gérard, BOHREN Violette et GAILLOT Guy

RESPONSABLE DES AGENTS TECHNIQUES

Le Conseil Municipal désigne SINNER Rémy

COMMUNICATION, INFO CONDE

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

BOURLON Yoann, GOBIN Jennifer, BOUREL Brigitte, HELLA Gérard, GILLOT Laëtitia et KUBANY Romain

COMMISSION NOËL

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints ainsi que GILLOT Laëtitia, HELLA Gérard, LESEURE Angélique et GAILLOT Guy.

COMMISSION FETES CEREMONIES

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants : BOUREL Brigitte, BOHREN Violette, LECLERC Christelle, GILLOT Laëtitia, LESEURE Angélique, VAUFREY James, VINCENT Cindy et BARRE Flora

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes sera composé pour partie de membres du Conseil Municipal, le reste de l'assemblée sera constitué de volontaires extérieurs au Conseil Municipal. L'assemblée ainsi formé élira son bureau en assemblée générale.

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants : SINNER Romain, GOBIN Jennifer, SINNER Rémy, BOUREL Brigitte, HELLA Gérard, WOLTER Denis, GILLOT Laëtitia, BEAUGEOIS Anthony, et GAILLOT Guy.

Indemnité de fonction des élus

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29, L2123-20 à 24-1, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une

valeur maximale fixée par référence à l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitant de la commune,

Vu la circulaire NOR du 20 mai 2020 qui prévoit la possible rétroactivité de cette délibération à la date d'entrée en fonction,

Considérant que l'article L2123-23 du code précité attribue de droit le taux de 100% au Maire,

Considérant que l'indemnité versée à un adjoint ou un conseiller délégué peut être supérieure au plafond autorisé sous réserve de ne pas dépasser le maximum pouvant être alloué au Maire,

Considérant que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints en exercice ne doit pas être dépassé,

Considérant que la commune compte une population totale de 765 habitants au 1^{er} janvier 2026, le Maire donne lecture des valeurs maximales actuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer comme suit, à compter de la date de la présente délibération, les indemnités de fonction des élus :
- Indemnités du Maire : 100%
- Indemnités des 4 adjoints : 100%
- De procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés ici à titre indicatif sont calculé en fonction des plafonds en vigueur actuellement.
- D'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget

Tableau récapitulatif

	Bases annuelles de référence	Taux votés	Indemnités annuelles votées
Maire	21 851,55 €	100,00%	21 851,55 €
1 ^{er} Adjoint	5 805,70 €	100,00%	5 805,70 €
2 ^{ème} Adjoint	5 805,70 €	100,00%	5 805,70 €
3 ^{ème} Adjoint	5 805,70 €	100,00%	5 805,70 €
4 ^{ème} Adjoint	5 805,70 €	100,00%	5 805,70 €
Montant global annuel des indemnités versées			45 074,35 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 9 avril 2026

Le Maire,



Romain SINNER
37150 (Mame)